

Rapport sur la politique aéronautique 2015 : financement, intégration civile-militaire et formation méritent une attention accrue

Genève, décembre 2015 – Le Rapport sur la politique aéronautique du Conseil fédéral fixe les grandes lignes du développement de l'aviation suisse. Si skyguide donne ses suffrages à ce rapport, elle demande toutefois que la future politique aéronautique pérennise davantage l'intégration des services civils et militaires de la navigation aérienne, qu'elle compense durablement les prestations fournies dans l'espace aérien étranger délégué et qu'elle encourage la formation des professions du contrôle aérien.

Intégration des services civils et militaires de la navigation aérienne.

Le projet de politique aéronautique 2015 ne détermine pas suffisamment le principe de l'intégration des services civils et militaires de la navigation aérienne, notamment en comparaison avec le rapport de politique aéronautique de 2004. Or, cette intégration effectuée en 2001 a permis de mieux tirer parti de l'espace aérien suisse et de résoudre la quasi-totalité des problèmes de capacité, à l'origine d'importants retards. Actuellement, 97% des vols contrôlés par skyguide respectent l'horaire.

Un partenariat étroit unit skyguide et les Forces aériennes au quotidien. Les contrôleurs et les pilotes militaires forment ainsi une équipe soudée qui assure chaque année le succès de 91 000 vols, de plus de 2300 «hot missions», des missions de police aérienne et des exercices de combat aérien. Il est souhaitable, pour garantir notre souveraineté et dans l'intérêt de l'aviation en général, que la politique aéronautique détermine plus clairement le principe d'intégration des services.

Pertes de recettes

La loi sur l'aviation (LA), à son article 101b, alinéa 2, dispose que la Confédération peut supporter temporairement les pertes de recettes subies par le prestataire de services de la navigation aérienne sur les prestations fournies à l'étranger, jusqu'en 2019 au plus tard ou jusqu'à la conclusion d'un accord d'indemnisation. La date de conclusion de ces accords n'ayant jamais été aussi incertaine, il faut trouver une solution durable, afin de ne pas compromettre l'équilibre des finances de skyguide.

Encouragement de la formation

En vertu de l'article 103 LA, la Confédération soutient la formation et le perfectionnement de divers métiers de l'aviation, à l'exception, jusqu'ici, des contrôleurs-euses de la circulation aérienne et des spécialistes des services de la navigation aérienne. Skyguide estime que la formation des professions de la navigation aérienne mérite elle aussi le soutien de la Confédération et que ce principe doit figurer dans la politique aéronautique.

Skyguide œuvrera afin que le rapport de la confédération sur la politique aéronautique tienne compte de ces aspects.

faktenblatt:
notice d'information
fact sheet



Contact:

téléphone: +41 22 417 40 08

e-mail: presse@skyguide.ch

internet: www.skyguide.ch

Skyguide est responsable des services de la navigation aérienne en Suisse et dans une partie de l'espace aérien adjacent. Forte de 1400 collaboratrices et collaborateurs actifs sur 14 sites en Suisse, skyguide accompagne en toute sécurité et efficacité près de 3150 avions civils et militaires par jour – 1,1 million par an – à travers l'espace aérien le plus dense et complexe d'Europe. Skyguide prône l'amélioration continue, l'innovation ciblée et la coopération créative. Avec ses homologues d'Allemagne, de Belgique, de France, du Luxembourg et des Pays-Bas, skyguide forme l'alliance FABEC chargée de gérer l'espace aérien d'Europe centrale. Skyguide est une société anonyme à but non lucratif basée à Genève, dont la majorité du capital-actions est détenue par la Confédération.
